



État des lieux sortant et régularisation des charges

Par **tlbm**, le **04/12/2008** à **15:37**

Bonjour,

J'ai posé mon préavis d'1 mois le 21/10 et j'ai trouvé un nouveau locataire pour me remplacer avant la fin de mon préavis.

L'état des lieux sortant a été fait le 05/11 et l'état des lieux entrants a été fait le 07/11.

Je viens de recevoir un chèque de l'agence immo correspondant à la caution moins le dernier loyer. Et je m'aperçois qu'ils m'ont facturé du 01/11 au 07/11 compris.

Est-ce normal qu'ils me comptent également le jour de l'état des lieux entrants des nouveaux locataires ? (dans ce cas, le jour du 07/11 leur sera payé 2 fois)

De plus, tous les mois, je payais une provision sur charge de 40€ et l'agence régularisait au début de l'année suivante.

Suis en droit de réclamer la régularisation de ses charges ? l'agence immo a-t-elle l'obligation de rembourser ses charges ?

Enfin, au début de l'année, j'avais déjà posé un préavis que j'avais dû annulé, cette même agence m'avait facturée 90€ de frais de dossier. Avait-elle le droit de le faire ?

Merci d'avance pour vos réponses